

Référentiel de compétences et d'évaluation – Certification/habilitation enregistrées aux répertoires spécifiques

Parachutiste professionnel

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Préparer et exécuter une mission de parachutage et de largage	<p>Connaissances théoriques évaluées sous la forme d'un examen écrit organisé par la DGAC dans 5 matières, chacune notée sur 20 avec les coefficients suivants :</p> <p>Aérodynamique – coefficient 1 Construction des parachutes et équipements -coefficient 1 Technique de mise en œuvre des parachutes. Utilisation – coefficient 2 Météorologie – coefficient 1 Réglementation aérienne – coefficient 1</p>	<p>Le nombre de point minimal pour l'admission est 60.</p> <p>Toute note inférieure à 5 sur 20 dans une matière est éliminatoire.</p>
	<p>Compétences pratiques évaluées par un examinateur parachutiste sous la forme d'épreuves en vol réel à bord d'un aéronef comprenant une épreuve de sauts et une épreuve de largage de matériel.</p> <p><u>Epreuve de sauts</u></p> <p><u>Premier saut :</u> Sans instrument, à partir d'une altitude inconnue du candidat, comprise entre 2 000 et 4 000 mètres, avec ouverture à une hauteur imposée. La hauteur imposée pour l'ouverture du parachute principal est fixée à 1 000 mètres.</p>	<p>L'examineur évalue la réussite du candidat aux épreuves imposées, en tenant compte de sa précision, de son aptitude à exercer les manoeuvres en toute sécurité et de sa prise en compte de l'aspect « facteurs humains ».</p> <p><u>Epreuve de sauts</u> Pour chaque saut, le candidat démontre ses compétences dans les domaines du pilotage, de la navigation et de la précision d'atterrissage (tolérance : rayon maximal de 30 mètres, autour du point d'atterrissage défini par l'examineur).</p> <p><u>Premier saut :</u> La plage d'erreur par rapport à la hauteur d'ouverture fixée est ± 200 mètres.</p>

	<p>Ce saut est impérativement effectué en premier.</p> <p><u>Deuxième saut :</u> Chute libre en position dos. Effectuer 4 tours alternés en moins de 15 secondes (pénalités incluses). Ce saut s'effectue à une hauteur minimale de 3 000 mètres avec une fin de travail à 1 200 mètres minimum. Pour la chute dos : l'assiette est définie par la droite « épaules-bassin » (45° max.).</p> <p><u>Troisième saut :</u> Enchaînement de figures sur les 3 axes. Effectuer 6 figures (looping (1) avant, looping (1) arrière, tour droit, tour gauche, tonneau droit, tonneau gauche), en moins de quinze secondes (pénalités incluses). Ce saut s'effectue à une hauteur minimale de 3 000 mètres avec une fin de travail à 1 200 mètres minimum. L'ordre de réalisation de ces figures sera tiré au sort par le candidat. Pénalités (roulis, tangage et lacet)</p> <p><u>Quatrième saut :</u> Précision d'atterrissage sur un terrain inconnu du candidat</p> <p><u>Cinquième saut :</u> A une hauteur de 2500 mètres, au cours duquel il doit effectuer dans l'ordre spécifié par l'examineur une séquence de cinq figures qui sont les suivantes : Appontage : a) De face ; b) Jambe droite, main droite ; c) Jambe gauche, main gauche ; d) Accordéon ; e) Cater (figure de vol relatif en chute libre à plat face sol, et qui consiste pour 2 ou plusieurs parachutistes à s'accrocher les uns derrière les autres réalisant une formation rappelant une chenille).</p>	<p><u>Deuxième saut :</u> Pénalités (roulis, tangage et lacet) : de 0° à 30° : aucune pénalité. de 30° à 45° : une seconde. au-delà de 45° : échec.</p> <p><u>Troisième saut :</u> Pénalités (roulis, tangage et lacet) : de 0° à 30° : aucune pénalité. de 30° à 45° : une seconde. au-delà de 45° : échec.</p> <p><u>Quatrième saut :</u> Tolérance : ramenée à un rayon maximal de 5 mètres autour du point d'atterrissage défini par l'examineur</p> <p><u>Cinquième saut :</u> Réalisation correcte des figures.</p>
--	--	---

	<p>Les prises étant effectuées sur les jambes du parachutiste en position avant par les mains du parachutiste en position arrière.</p> <p><u>Sixième saut :</u> A une hauteur de 2 500 mètres, au cours duquel il doit effectuer un rattrapage de niveau suivi d'un appontage de face, le candidat ayant quitté l'avion trois secondes après l'examineur.</p> <p><u>Epreuve de largage de matériel</u> Préparation et réalisation complète d'une mission de largage : préparation administrative et matérielle, conditionnement et largage, à une hauteur de 500 ft, de 2 charges de 40 à 60 kg équipées chacune d'un parachute de charge hémisphérique de 40 à 74 m² de surface, en 2 passages successifs sur des axes différents.</p>	<p><u>Sixième saut :</u> Réussite du rattrapage de niveau.</p> <p><u>Epreuve de largage de matériel</u> Réussite du largage sur une zone de poser d'un diamètre de 200 m, dont le centre doit être matérialisé.</p>
--	---	--